

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION 48, rue de la République, 48

ADMINISTRATION 4, rue Paradis, 4

PRIME GRATUITE Aujourd'hui, tout acheteur de l'ECHO DE LYON, à Lyon, recevra gratuitement un numéro spécimen du Bon Journal

LE BON JOURNAL paraît deux fois par semaine, le Jeudi et le Dimanche. — 10 cent. le numéro.

AUJOURD'HUI: La guerre au Dahomey. La Femme coupée en morceaux. Chronique militaire.

L'ARMÉE COLONIALE Le sujet est doublement d'actualité. D'abord parce que nous sommes plus que jamais en situation de nous apercevoir combien une armée coloniale nous serait utile au Dahomey et indispensable au Tonkin.

La Politique Il est arrivé une dépêche du colonel Dodds, mais elle est relative à la série des combats livrés du 20 au 27 octobre et elle ne fait que confirmer les succès déjà connus. Le seul fait nouveau que nous y trouvons est la tentative de négociation faite par Behanzin. Il ne faut voir là qu'une ruse grossière en vue de procurer à l'armée dahoméenne le temps de recevoir de nouveaux armements et de compléter ses travaux de défense.

La Guerre au Dahomey. La Femme coupée en morceaux. Chronique militaire.

mais les esprits sérieux qui apprécient les difficultés d'une pareille campagne, qui savent au milieu de quels dangers de toute nature, en dépit de quels obstacles, en face de quel ennemi notre vaillant petit corps expéditionnaire a poursuivi sa marche victorieuse, se diront qu'au bout du compte le colonel Dodds a pour le moment d'autres soucis que de faire des effets de dépêches et qu'il a jusqu'ici assez bien conduit nos affaires au Bénin pour qu'on ne lui marchandé pas le crédit de quelques jours dont il estime avoir besoin pour assurer, au moins à risque possible, le succès définitif de nos armées.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL Informations Politiques Paris, 4 novembre. L'ANARCHISTE FRANÇOIS L'affaire de François est revenue aujourd'hui devant le tribunal de Bowstreet. L'avocat de l'ambassade a demandé un nouvel ajournement; l'avocat de François a protesté. Finalement, le juge a prononcé l'ajournement à huitaine.

L'AFFAIRE DU PANAMA Les journaux rendant compte d'une entrevue que M. Peytral a eue hier avec M. Ricard, au sujet du Panama, disent que le garde des sceaux a sollicité un nouveau délai jusqu'au 12 courant. D'ici là il espère être en mesure de répondre définitivement à la question. Mais, dans le cas où le ministre demanderait une nouvelle remise, une interpellation serait déposée à la Chambre.

LES ÉTUDIANTS SOCIALISTES L'Éclair signale une certaine agitation socialiste dans le quartier Latin. Les étudiants socialistes, au nombre d'une centaine environ, feront distribuer aujourd'hui, à la porte des écoles, un prospectus contenant les statuts du groupe des étudiants socialistes révolutionnaires de Paris et invitant les étudiants à sortir de l'apathie et à se grouper sous la bannière socialiste.

LA TRAITE FRANCO-SUISSE ET LES TISSEURS Roubaix, 4 novembre. La société industrielle et commerciale de Roubaix (ancienne copité lainer transformée) a tenu, à la Bourse de Roubaix, sa première réunion générale. On a voté l'envoi d'urgence aux Chambres, à la commission des douanes et au ministre du commerce, de la délibération visant le traité franco-suisse et dont les conclusions sont favorables au projet du gouvernement.

LA MARINE ANGLAISE Londres, 4 novembre. Le ministre de la marine vient de faire les commandes nécessaires pour assurer à l'Angleterre un service de torpilleurs pouvant rendre à sa flotte de sérieux services en temps de guerre. A l'heure présente, quatorze torpilleurs nouveaux modèles sont en construction sur les chantiers de la marine anglaise et, d'après l'opinion des experts, ils seront bien supérieurs à ceux actuellement en usage.

LE SUFRAGE UNIVERSEL EN BELGIQUE Bruxelles, 4 novembre. A la suite du rejet par la commission de la Chambre du principe du suffrage universel, les radicaux ont décidé d'organiser immédiatement une grande manifestation aux abords de la Chambre. La fédération du parti ouvrier a adopté les résolutions suivantes: Organisation de plusieurs meetings di-

manche matin. Lundi soir, meeting en plein air devant la Maison du Peuple et manifestations dans la rue. Mardi, jour de la rentrée des Chambres, manifestations dans les rues où doit passer le cortège royal et en face des Chambres. Les manifestants porteront une carte sur laquelle sera écrit: «suffrage universel». Le chômage est recommandé pour la journée de mardi.

Nouvelles Militaires Paris, 4 novembre. Les travaux d'amélioration de nos défenses entrepris sur nos frontières de terre et de mer sont poussés activement dans le cours de l'année prochaine. Sur la frontière de l'Est, on continuera de perfectionner la défense des places de Verdun, Toul, Epinal et Belfort (1^{re} ligne), de Besançon et Langres (2^e ligne). D'importantes améliorations seront faites à des forts isolés qui ont été spécialement désignés par le conseil supérieur de la guerre.

Le nouveau fusil ne pèse que 3 kilogrammes et demi; il est du calibre 6 1/2. La vitesse initiale du projectile, sous un chiffre d'atmosphère réduit, est de 750 mètres par seconde. L'arme, d'une extrême simplicité, est à magasin; toutes les pièces fonctionnent avec une précision, une exactitude merveilleuses. Le magasin contient six cartouches, est enroulé dans un fil métallique qui glisse à sa place avec une telle facilité qu'un homme même inexpérimenté peut procéder immédiatement à toutes les manipulations.

Autour du Parlement Paris, 4 novembre. La Convention franco-suisse La commission des douanes a décidé dans la matinée d'adopter le projet du ministre des affaires étrangères accordant à la Suisse le traitement de la nation la plus favorisée. Elle a décidé ensuite, sans préjuger du passage à la discussion des articles d'examiner un autre projet qui tend à modifier certains articles du tarif minimum. La commission, avant de prendre une décision, entendra chacun des rapporteurs chargés de s'occuper des articles visés par ce projet.

Le Séjour des Etrangers Paris, 4 novembre. La commission qui s'occupe du séjour des étrangers en France a repoussé: 1^o Une proposition créant une patente de 2 francs par chaque ouvrier étranger employé; 2^o une proposition assujettis-

se levant, je connais le major Carden, je cours chez lui et saurai bientôt ce qu'est devenu votre mari. — Il lui baisa la main et s'en alla, laissant échapper quelques mots qui eussent signifié, pour une femme plus avancée dans la vie, combien il était heureux de devenir utile.

absorbait tout entière, n'avait eu devoir refuser. — Hermine était trop pure pour se défier d'elle-même. C'est le tort de bien des femmes.

LE CLUB DES VALETS DE CŒUR PONSON DU TERRAIL ROCAMBOLE Et déjà elle songeait à écrire un mot à la marquise Van-Hop, et à s'adresser à elle pour avoir quelques éclaircissements, lorsqu'un domestique, entr'ouvrant la porte, annonça: — M. le comte de Château-Mailly.

La Guerre au Dahomey La marche sur Kana Paris, 4 novembre. D'après le télégramme envoyé de Porto-Novo par le lieutenant gouverneur, la colonne d'Etat-major continuant sa marche sur Kana.

Nos pertes Les deux combats du 20 et du 21, en avant d'Akpa nous ont coûté 7 morts et 29 blessés. Parmi les tués figurent le lieutenant Toulouse, de l'infanterie de marine et le lieutenant Michel, de l'artillerie de marine; parmi les blessés le commandant de Villiers, très légèrement, et le capitaine Crémieu-Poa, très légèrement aussi, puisqu'il a pu continuer son service.

LE CONSEIL DES MINISTRES Paris, 4 novembre. Les ministres se sont réunis ce matin sous la présidence de M. Carnot. Ils se sont occupés du projet sur le régime des boissons. M. Rouvier a fait connaître les objections soulevées contre le projet, spécialement sur les licences accordées aux bouilleurs de cru. Le conseil a décidé de se rallier aux conclusions de la commission.

La Convention franco-suisse La commission des douanes a décidé dans la matinée d'adopter le projet du ministre des affaires étrangères accordant à la Suisse le traitement de la nation la plus favorisée. Elle a décidé ensuite, sans préjuger du passage à la discussion des articles d'examiner un autre projet qui tend à modifier certains articles du tarif minimum.

Autour du Parlement Paris, 4 novembre. La Convention franco-suisse La commission des douanes a décidé dans la matinée d'adopter le projet du ministre des affaires étrangères accordant à la Suisse le traitement de la nation la plus favorisée.

Le Séjour des Etrangers Paris, 4 novembre. La commission qui s'occupe du séjour des étrangers en France a repoussé: 1^o Une proposition créant une patente de 2 francs par chaque ouvrier étranger employé; 2^o une proposition assujettis-

les tortures morales brisent la faible organisation physique. Pour la première fois, depuis qu'elle était heureuse et qu'elle oubliait le monde entier pour ne voir et n'aimer que son mari, Hermine songea à être coquette.

LE CLUB DES VALETS DE CŒUR PONSON DU TERRAIL ROCAMBOLE Et déjà elle songeait à écrire un mot à la marquise Van-Hop, et à s'adresser à elle pour avoir quelques éclaircissements, lorsqu'un domestique, entr'ouvrant la porte, annonça: — M. le comte de Château-Mailly.

La Guerre au Dahomey La fabrication des Allumettes Le ministre des finances vient de demander à la Chambre un crédit supplémentaire de 180.000 francs pour les fournitures diverses utilisées dans la fabrication des allumettes.

La Guerre au Dahomey La fabrication des Allumettes Le ministre des finances vient de demander à la Chambre un crédit supplémentaire de 180.000 francs pour les fournitures diverses utilisées dans la fabrication des allumettes.

CHAMBRE AVANT LA SÉANCE Paris, 4 novembre. Pris d'une belle ardeur, les députés ont décidé de renoncer à leur congé d'aujourd'hui et de se réunir en séance publique; leur zèle semble s'être un peu refroidi; car de nombreux vides sont constatés dans les couloirs.

LA SÉANCE La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet. Le recrutement de l'Armée L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant modification de l'article 28 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

Autour du Parlement Paris, 4 novembre. La Convention franco-suisse La commission des douanes a décidé dans la matinée d'adopter le projet du ministre des affaires étrangères accordant à la Suisse le traitement de la nation la plus favorisée.

Le Séjour des Etrangers Paris, 4 novembre. La commission qui s'occupe du séjour des étrangers en France a repoussé: 1^o Une proposition créant une patente de 2 francs par chaque ouvrier étranger employé; 2^o une proposition assujettis-

les tortures morales brisent la faible organisation physique. Pour la première fois, depuis qu'elle était heureuse et qu'elle oubliait le monde entier pour ne voir et n'aimer que son mari, Hermine songea à être coquette.

LE CLUB DES VALETS DE CŒUR PONSON DU TERRAIL ROCAMBOLE Et déjà elle songeait à écrire un mot à la marquise Van-Hop, et à s'adresser à elle pour avoir quelques éclaircissements, lorsqu'un domestique, entr'ouvrant la porte, annonça: — M. le comte de Château-Mailly.

M. Marius Martin prie également la Chambre de ne pas adopter l'amendement...

M. Armand Després transforme son amendement en projet de loi pour lequel il demande l'urgence...

La commission accepte le renvoi, qui est prononcé.

Le projet de loi en discussion est adopté.

Le Travail des Accouchées

La Chambre revient à la discussion de la loi interdisant le travail des accouchées.

M. Droz, rapporteur, expose que la commission repousse les amendements de MM. de M... et Lafargue...

L'amendement Lafargue est repoussé. M. de Mun retire le sien.

M. Droz fait connaître que la commission a également repoussé l'amendement Deniau...

Par 266 voix contre 236, les mots « et les communes », dont M. Deniau propose la suppression...

L'ensemble de l'article 4 est adopté. La loi sera applicable à partir du 1er janvier 1894.

L'ensemble de la loi est adopté.

M. de Douville-Maillefeu espère qu'entre les deux délibérations la commission revisera son texte...

M. le ministre des finances dit que le gouvernement espère que la commission restreindra l'application de la loi...

La Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

LES RÉGLEMENTS DES ATELIERS

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition Ferroul...

M. Guieysse, président de la commission, demande l'urgence...

M. Lafargue dit que la Chambre se trouve placée entre le contre-projet Ferroul et le projet de la commission...

M. de Freycinet parle dans le même sens. Au nom de la commission, le général Billot s'oppose à cette intervention.

M. de Freycinet explique que le gouvernement attache autrement plus d'importance à la composition des effectifs qu'à la question du rattachement...

M. Burdeau, ministre de la marine, demande que l'on discute l'article 4...

M. de Freycinet parle dans le même sens. Au nom de la commission, le général Billot s'oppose à cette intervention.

M. de Freycinet explique que le gouvernement attache autrement plus d'importance à la composition des effectifs qu'à la question du rattachement...

M. Burdeau, ministre de la marine, demande que l'on discute l'article 4...

M. de Freycinet parle dans le même sens. Au nom de la commission, le général Billot s'oppose à cette intervention.

M. de Freycinet explique que le gouvernement attache autrement plus d'importance à la composition des effectifs qu'à la question du rattachement...

M. Burdeau, ministre de la marine, demande que l'on discute l'article 4...

M. de Freycinet parle dans le même sens. Au nom de la commission, le général Billot s'oppose à cette intervention.

M. de Freycinet explique que le gouvernement attache autrement plus d'importance à la composition des effectifs qu'à la question du rattachement...

M. Burdeau, ministre de la marine, demande que l'on discute l'article 4...

M. de Freycinet parle dans le même sens. Au nom de la commission, le général Billot s'oppose à cette intervention.

M. de Freycinet explique que le gouvernement attache autrement plus d'importance à la composition des effectifs qu'à la question du rattachement...

de fer dans telle ou telle catégorie, elle n'est pas soulevée par la rédaction même de l'amendement.

M. Guieysse, président de la commission, s'est rapporté dans son texte à la loi sur les conseils de prud'hommes qui est actuellement au Sénat.

En ce qui concerne les chemins de fer, ce n'est pas par une rédaction générale qu'on doit avoir la prétention de déroger à des lois ou règlements antérieurs.

L'amendement n'est pas pris en considération. L'article 1er est adopté.

Le président met aux voix l'article 2 ainsi conçu : « Si le règlement statue des amendes, leur produit ne doit être employé que dans l'intérêt des ouvriers et particulièrement consacré à des caisses de secours et de prévoyance appliquées aux ouvriers de l'atelier et admises par une commission nommée par eux... »

M. Dumay développe sur cet article un amendement tendant à la rédaction ainsi : « Sont interdits de façon absolue tous articles de règlement instituant des retenues de salaire, soit sous le nom d'amende, soit sous toute autre appellation. »

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Vilfeu appuie les conclusions du rapporteur. M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Vilfeu appuie les conclusions du rapporteur. M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Vilfeu appuie les conclusions du rapporteur. M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Vilfeu appuie les conclusions du rapporteur. M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Vilfeu appuie les conclusions du rapporteur. M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Vilfeu appuie les conclusions du rapporteur. M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Vilfeu appuie les conclusions du rapporteur. M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Vilfeu appuie les conclusions du rapporteur. M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Vilfeu appuie les conclusions du rapporteur. M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Vilfeu appuie les conclusions du rapporteur. M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Vilfeu appuie les conclusions du rapporteur. M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Vilfeu appuie les conclusions du rapporteur. M. le Gavrian rappelle que, sur la loi touchant le règlement des salaires, il avait, avec plusieurs de ses collègues, déposé un amendement analogue à celui de M. Dumay.

M. le rapporteur répond que la commission n'a pas le devoir d'admettre l'amendement qui conclut à la suppression absolue des amendes, car la mise à pied et le renvoi sont les choses les plus désastreuses.

M. Lourties, rapporteur, défend le rattachement à la marine.

M. Claris dit que la nécessité de constituer une armée coloniale par des engagements et des rengagements implique nécessairement le rattachement à la guerre.

L'amendement Thézenas portant le rattachement de l'armée coloniale à la guerre est repoussé par 130 voix contre 105.

Le Sénat s'ajourne à mardi. La séance est levée à 6 h. 10.

La Reprise du travail à Carmaux

Carmaux, 4 novembre. Presque tous les mineurs descendront aujourd'hui. Seuls, les ouvriers des agglomérés ne prendront le travail que lorsque les fours seront rallumés.

Le bataillon du 15e de ligne est parti dans la matinée, à dix heures.

Retrait des Troupes. Carmaux, 4 novembre. Les troupes ont reçu l'ordre de se retirer. Elles partiront progressivement de manière que l'évacuation soit terminée en trois ou quatre jours.

Le préfet a pleins pouvoirs pour les rappeler si les circonstances l'exigeaient.

LES MARTYRS DE L'ARMÉE DU SALUT

La maréchale Booth et son mari, arrêtés et expulsés de Suisse. Genève, 4 novembre. Le colonel Clibborn, de l'armée du Salut, et sa femme, la maréchale Booth, qui sont sous le coup d'un décret d'expulsion, avaient fait annoncer qu'ils viendraient, hier soir, accompagnés de cinquante officiers de leur armée, présider à Genève une réunion à la salle Riva.

Les socialistes se rendirent en grand nombre à cette solennité, et la réunion eut lieu, en effet, sous la présidence du colonel Clibborn, sans qu'aucun incident se produisît.

Mais vers dix heures, lorsque la maréchale et son mari quittèrent la salle, ils se trouvèrent, dans la cour, en présence d'une escouade d'agents de la sûreté qui les invitèrent à les suivre.

Tous deux refusèrent, la maréchale se suspendit au cou de son mari, et c'est dans cette position émuante et comique que les agents emportèrent les prisonniers.

Une petite cellule à deux lits fut aménagée dans le Palais de Justice, où le colonel et sa femme, auxquels une légère collation fut servie, passèrent la nuit.

Ils ont été reconduits, ce matin, à la frontière.

Dépêches Diverses

EXPLOSION DE DYNAMITE. Riom, 4 novembre. Une explosion attribuée à la dynamite a eu lieu hier soir, à neuf heures, à Saint-Eloy-les-Mines, détruisant gravement une maison.

On ignore s'il y a des accidents de personnes. La justice s'est transportée à Saint-Eloy.

EXPLOSION A BERLIN. Berlin, 4 novembre. Dans la nuit d'hier, un individu a jeté sur la promenade des Tilleuls un tube rempli de matières explosives et a pris la fuite.

Une très forte explosion s'est produite, causant une grande panique, mais sans blesser personne toutefois.

Les agents ont arrêté l'auteur de cet acte criminel.

ENCORE UNE FEMME COUPÉE EN MORCEAUX. Rome, 4 novembre. On annonce de Boriglione que le cadavre d'une femme coupée en morceaux a été trouvé hier.

UN OURAGAN EN SICILE. Rome, 4 novembre. Un violent ouragan s'est abattu sur Messine. Plusieurs ponts ont été renversés; quelques maisons, minées par les eaux, se sont écroulées.

Les dégâts dans les campagnes environnantes sont considérables.

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX

Paris, 4 novembre. Un nommé Alloxaz a trouvé hier, dans un terrain clos, rue du Château-des-Rentiers, un paquet enveloppé dans un tablier et un journal qui renfermaient un amas de viscères. M. Bulot, commissaire de police, aussitôt prévenu, a requis un médecin pour examiner cette lugubre trouvaille.

Ces viscères appartenant-ils à la victime de la rue Botzaris ? Telle est la question qui se pose et que l'enquête établira.

Le docteur Carré, qui a examiné hier ces débris, a reconnu : 1° un poulmon gauche entier, auquel adhérait une petite partie des muscles du sternum, et la moitié environ d'un poulmon droit coupé très nettement; 2° l'autre moitié du poulmon droit; 3° le rate; 4° le foie; 5° un paquet d'excréments.

Le docteur Carré a cru reconnaître que ces débris ne sont pas sectionnés depuis plus de quatre ou cinq jours.

Quant à savoir si ces viscères appartiennent à un corps humain, il n'a pas osé se prononcer catégoriquement, les viscères de certains animaux, du porc notamment, offrant une grande analogie avec ceux de l'homme.

Maintenant, à quel moment ce paquet de viscères a-t-il été jeté dans le terrain où il a été trouvé ? Voici ce que m'a déclaré M. Alloxaz :

« Chaque jour, je fais une ronde minutieuse dans le chantier dont j'ai la surveillance, et suis à même d'affirmer que le paquet en question n'était pas là. Mardi, c'était la fête de la Toussaint, le chantier n'a pas été ouvert.

« Hier mercredi, le chantier a été ouvert quelques heures seulement le matin. J'ai bien jeté un coup d'œil général, mais je ne puis affirmer que ce paquet n'était pas déjà là. Mais il n'a pu être lancé par-dessus la palissade que depuis lundi soir, 31 octobre.

« La toile qui renfermait les débris était trempée par la pluie et il est assez difficile de se prononcer, car il y a beaucoup de nuit dernière.

main samedi. C'est tout au moins une coïncidence assez curieuse et qui méritait d'être signalée.

Le Rappel annonce, en dernière heure, que le service de la Sûreté s'est mis en campagne cette nuit sur une piste qui semble excellente.

Ajoutons, en terminant, que parmi les lettres anonymes arrivées à la préfecture, deux indiquaient comme étant le criminel un commissaire de police.

Les viscères trouvés hier. — Une fumisterie. Paris, 4 novembre. M. Goron, chef de la sûreté, s'est rendu aujourd'hui à la Morgue pour examiner les débris trouvés dans le dépôt de pavés de la rue du Château-des-Rentiers.

Le docteur Langier, médecin légiste, qui se trouvait à la Morgue au moment de la visite de M. Goron, n'a pas eu de peine à lui démontrer qu'on se trouvait en présence de l'œuvre d'un mauvais plaisant exerçant la profession de tripièr ou de boucher.

Chronique militaire

La constitution d'une armée coloniale est-elle une question politique ? — Ce qu'on pense le public. — Ce qu'il désire. — Propositions de reconstitution sur de nouvelles bases.

On reconnaît que, dans aucune de nos chroniques, nous n'avons touché à la politique; l'armée n'a pas de politique, parce qu'elle est la France entière et que les intérêts qu'elle représente sont au-dessus de tous les partis, nous pourrions dire au-dessus de toutes les formes de gouvernement.

Donc, quand on discute de choses militaires, on doit se placer en dehors de toutes les questions politiques qui s'agitent dans le pays.

Cependant, il en est une qui semble tenir aux deux côtés politique et militaire, c'est celle qui a trait à l'armée coloniale. Tout le monde désire une armée coloniale constituée — en soldats — autrement que celle que nous avons; mais les uns veulent la rattacher à un ministère spécial des colonies, les autres à celui de la marine, quelques-uns à la guerre; bref, la constitution nouvelle de cette armée tourne en question politique.

Et c'est si vrai, qu'à chaque accroissement survenant dans quelque-une de nos possessions, cela se termine toujours par la chute du ministère ou de quelque ministre.

Si l'on envisage cette situation telle que la foule la ressent, on reconnaît que les positionnels seuls s'agitent et que la masse du public est absolument indifférente en ce qui concerne le rattachement de l'armée coloniale à tel ou tel ministère ou à la création d'un ministère spécial.

Les gros bon sens public, qui ne finasse pas se dit, avec juste raison, qu'il l'ouvrier il faut l'outil, un outil qui lui convienne.

L'armée coloniale est l'outil mis à la disposition du gouvernement pour faire... de la politique coloniale — puisque politique il y a — et cet outil n'est pas construit comme le peuple le désire. Il trouve que cette armée lui tient trop aux entrailles pour la voir, sans gémir, aller en pays d'outre-mer faire une besogne honorable, glorieuse, mais dont la nécessité ne se fait pas immédiatement sentir, dont les conséquences multiples échappent à la masse des citoyens.

Le père de famille — et la mère donc ! — quel bon patriote qu'il soit, se demande avec inquiétude si, en votant le service obligatoire pour la défense nationale, nos législateurs ont voulu faire servir les éléments de cette obligation appelée sous les drapeaux à la politique de conquêtes coloniales. Quelque nécessaire qu'elle paraisse — cette politique — aux yeux d'un certain nombre, la masse est réfractaire à cette idée, et c'est sous l'impression de ce sentiment général qu'un revirement subit d'opinion s'est produit dans le pays en 1885, à la suite de l'affaire de Lang-Son. C'est ce sentiment qui agite les masses chaque fois qu'un accroissement survient dans quelque-une de nos possessions d'outre-mer. Tels ne seraient pas les esprits, à notre avis, si l'armée coloniale était recrutée autrement qu'elle ne l'est actuellement.

On le sent au Parlement, et des tentatives ont été faites pour soustraire au service des colonies les éléments que nous fournit le service obligatoire.

M. Margaine, sénateur, a proposé le recrutement absolu par voie d'engagement volontaire pour les troupes de l'artillerie et de l'infanterie de marine. On n'a pas cru devoir aller jusque là, et l'on s'est arrêté à un terme moyen, c'est-à-dire à l'extension de l'engagement volontaire pour ces corps et le surplus puisé dans le contingent annuel.

En exécution de ces prescriptions, on autorise sans limite l'engagement volontaire pour trois ans au ministère de la marine, tandis qu'au ministère de la guerre on en limite le nombre à cinq par corps, parce qu'il est reconnu que les éléments fournis par cet enrôlement sont loin de valoir physiquement ceux que nous fournit le tirage au sort. Illogisme des demi-mesures !... ce qui n'est pas bon pour l'armée de terre l'est pour la marine, quand — toutes choses égales d'ailleurs — c'est le contraire qui devrait être. S'il y a nécessité de recruter l'armée de mer parmi des volontaires, le devoir du gouvernement est aussi de la constituer en éléments solides, et c'est manquer à ce devoir que d'accepter des jeunes gens de 18 à 19 ans pour trois ans, malgré leur désir de servir volontairement : en cette affaire, le ministre de la marine devrait agir en père de famille et être prévoyant au lieu et place de cette jeunesse qui se jette dans un milieu qu'elle ne connaît pas. Nous le répétons : il faut une armée coloniale composée de soldats faits, attirés là par l'intérêt personnel ou sur le sort desquels les familles ne pourront récriminer. Nous avons le cadre de cette armée; faisons quelques sacrifices d'argent pour l'entourer d'éléments autres que ceux qui proviendront du recrutement annuel. Il nous semble qu'on peut y arriver; à cet effet nous proposons ce qui suit :

1° Employer le plus possible les contingents français coloniaux à la garde de leurs colonies respectives;

2° Développer les corps indigènes recrutés dans le pays même;

3° Employer le quart ou le tiers des tirailleurs algériens dans nos colonies africaines. Ceux-là, on les voit, resteront sur leur continent;

4° Faire servir les deux régiments étrangers et les cinq bataillons d'infanterie légère

d'Afrique (dont le recrutement est spécial) à la garde et à l'expansion de nos colonies. A cet effet, les passer au ministère de la marine si l'on en reconnaît la nécessité;

5° Pour le complément des effectifs nécessaires, recourir à l'engagement volontaire payé.

— Afin d'avoir des soldats solides, nul ne pourrait contracter d'engagement avant vingt ans révolus.

— A 20 ans, l'engagement obligatoire serait de 5 ans; à 21 ans, de 4 ans au moins, 5 ans au plus; à 22 ans et au-dessus, jusqu'à 30 ans, de 3 ans au moins ou de 4 et 5 ans facultativement.

— La prime serait 200 fr. par année d'engagement, soit 600, 800 ou 1,000 fr., dont la moitié payable en souscrivant l'engagement, l'autre moitié à l'expiration de l'engagement ou à la libération anticipée pour cause d'infirmité. En cas de mort, cette deuxième portion de la prime serait touchée par les héritiers.

— Des rengagements spéciaux de 3, 4 ou 5 ans seraient institués en faveur des caporaux et soldats. Ils seraient payés à raison de 200 francs par année pour les soldats et de 250 francs pour les caporaux.

— Ces rengagements ne dépasseraient pas l'âge de 35 ans. Arrivé à cet âge, le rengagé qui désirerait continuer à servir passerait dans l'armée de terre où il jouirait des avantages dévolus aux rengagés de cette armée.

— Du jour où un rengagé serait nommé sous-officier, il jouirait des droits attachés à la qualité de sous-officier rengagé.

Il nous est impossible de dire le crédit nécessaire pour subvenir à ces sortes d'engagements et rengagements; il faudrait d'abord l'effectif nécessaire à l'armée coloniale et celui qu'on obtiendrait par l'application des 4 premiers paragraphes ci-dessus. Mais ce dont nous sommes convaincus, c'est que ces primes attireraient dans l'armée de mer le nombre d'hommes nécessaire. Nous appelons sur ce point l'attention du ministre de la marine et des représentants du peuple.

DÉPARTEMENTS

ISÈRE

Vienne. — Election au conseil d'arrondissement. C'est demain que les électeurs du canton sud de Vienne ont à faire choix d'un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Servonnat-Thuilleur, élu conseiller général.

Deux candidats sont en présence, M. Pierre Jury, maire de Chonas, et M. Ernest Nicod, propriétaire à Mordieu.

M. Pierre Jury est le candidat du comité républicain cantonal, qui a triomphé déjà il y a quelques mois dans l'élection Servonnat-Thuilleur. Grand propriétaire dans le canton, agriculteur émérite, maire de Chonas depuis de nombreuses années, M. Pierre Jury est un républicain de la veille, bien connu et estimé dans nos communes.

Son élection est dès à présent assurée à une grosse majorité.

Quant à son concurrent, M. Nicod, il est certain que tout en se disant républicain, c'est parmi les réactionnaires et les cléricaux qu'il recueille le plus gros de ses suffrages, il n'y a pas jusqu'à nos anciens bons partisans qui ne rêvent la tête et ne mettent leur espoir en lui. Aux Côtes d'Arrey notamment, son agent avoué, son grand électeur, n'est autre que M. Teste-Lebeau, l'ex-fougeux sous-préfet du Deux-Décembre.

C'est là un patronage dangereux et M. Nicod pourrait bien s'en apercevoir demain. Quant à nous, nous ne reprochons pas à M. Nicod ses accointances réactionnaires, nous ne lui reprochons même pas la cantate qu'il adressait naguère encore en grande pompe et avec accompagnement de musique à « Sa Grandeur Mgr Fava », mais nous lui posons une question qui a son importance.

Quant on brigue les suffrages de ses concitoyens, il est bon d'avoir un passé qui ne prête à aucune critique. M. Nicod, aujourd'hui candidat, voudrait-il nous dire où, quand, comment, dans quel régiment, dans quelle légion il a accompli son service militaire en 1870 ? Ses citoyens se souviennent bien qu'au début de la guerre il se fit nommer, à Mordieu, capitaine d'une compagnie de garde nationale, mais dès qu'il fut question de partir et d'aller sérieusement se battre, M. Nicod disparut, parait-il, et les recherches les plus actives de la gendarmerie ne parvinrent pas à le découvrir.

C'est n'est qu'après la guerre que l'on apprit que M. Nicod s'était réfugié dans le département de l'Ain où, pour échapper à son devoir de patriote, il était parvenu à se faire nommer, parait-il, maire, de nous ne savons plus quelle commune.

Que pensent de cette conduite les électeurs patriotes du canton sud de Vienne ?

Disparition. — Le sieur Pierre Ginet, domestique à Francheville-le-Haut (Rhône), a disparu dudit lieu, courant août. Signalement : cheveux et sourcils grisonnants, yeux bleus, front ordinaire et ridé, nez moyen, bouche moyenne, moustache rasée, portant le collier de barbe blanche, taille 1 mètre 66, âgé de 71 ans. Les personnes qui le connaîtraient sont priées d'en faire part à sa famille, chez M. Chaveyron, chemin de Vimeine, 2, Vienne (Isère).

Saint-Jean-de-Bourmay. — Fête de la cure. — On s'amuse à Saint-Jean-de-Bourmay, ou plutôt on va s'y amuser depuis que le curé a pris l'initiative de petites représentations — projections lumineuses — données moyennant finances, aux personnes bien pensantes de la commune.

Des programmes imprimés circulent depuis quelques jours et font l'objet de tous les commentaires.

Il faut croire que les gâtes doivent être peu fructueuses; à Saint-Jean-de-Bourmay puisque M. le curé s'essaye à l'impresario.

Morestel. — Infanticide. — Sur un ordre du parquet de Bourgoin, le juge de paix de Morestel et M. le docteur Hugonard, se sont rendus à Branges afin de procéder à une enquête sur la découverte du cadavre d'un enfant dont il ne restait que la partie supérieure, le reste du corps aurait été dévoré par les animaux.

Les mères paraissent avoir été détachées avec un mauvais couteau.

DRÔME

Valence. — Vols. — Un vol a été commis dans l'école de la rue Notre-Dame, dirigée par M. Gay.

Des malfaiteurs ont pénétré en fracturant l'une des portes qui donne sur la cour, puis ont visité les bureaux et placards de sept classes ainsi que le bureau du directeur.

Ils ont emporté une assez grande quantité de fournitures scolaires telles que livres, cahiers, etc. Ils se sont emparés également de trois paires de bas de laine et d'une buse en crotonne.

Le tout est estimé à 80 francs environ. La police a ouvert une enquête.

M. Edouard Chambon, propriétaire à Grasse, en veut déclarer au commissariat de police de Valence qu'il avait été victime, la nuit dernière, d'un vol commis à son domicile. Les voleurs ont fait main-basse sur

les objets suivants : un complet drap pour homme, un couvre-pied satinette, un cache-nez en laine noire, une cravate, un pistolet, deux montres en argent dont l'une porte le numéro 45,641, un réveil-matin, une blouse, trois foulards, un sac en toile.

Le signalement de ces objets a été donné aux agents qui feront des recherches chez les horlogers et les brocanteurs.

Association des travailleurs réunis. — L'association des travailleurs réunis du département de la Drôme, autorisée par M. le préfet, en date du 17 octobre, a l'honneur d'informer MM. les patrons, entrepreneurs et propriétaires, qu'à partir de ce jour le bureau de placement sera ouvert, de 9 heures du matin à cinq heures du soir, huit heures du matin et domestiques des deux sexes pour les offres et demandes d'emplois.

On sait que Laurent est cet individu qui pratiquait le vol dans les débits de tabac en faisant charger un louis qui n'était qu'un simple jeton de cuivre.

Grallat, qui avait fait de mauvaises affaires, ne jouissait pas, paraît-il, de toutes ses facultés mentales.

Le jeune Félix Faur, ex-élève du collège de Valence et fils de notre sympathique instituteur, vient d'être définitivement reçu et dans un très bon rang, au concours d'admission à l'Institut national agronomique, à Paris.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 4 novembre, 4 heures soir.

Situation générale. — Le baromètre est toujours bas, les Hautes Britanniques et basses de la mer du Nord.

Le ministère de l'intérieur a décidé de prendre en considération les vœux d'un certain nombre de conseillers généraux en faveur de la conservation de la perdrix, et les préfets sont autorisés, dès à présent, à restreindre, par arrêté spécial, la période de chasse de ce gibier.

Après les concours de rentrée viennent d'être reçus titulaires les élèves dont les noms suivent par ordre de mérite.

Classe d'architecture. — MM. Delaval, Ginsburger, Dalbert, Sheaffer, Gsell, Dumont.

Classe de peinture. — MM. Cervelli, Lafont, Collonge, Pausier, Marion, Brunswick, Gobin.

Classe de fleurs. — MM. Bonnassieux, Estregnan, Montagnon, Marcon, Mélinant.

Classe de fleurs. — MM. Bonnassieux, Estregnan, Montagnon, Marcon, Mélinant.

Classe de fleurs. — MM. Bonnassieux, Estregnan, Montagnon, Marcon, Mélinant.

Classe de fleurs. — MM. Bonnassieux, Estregnan, Montagnon, Marcon, Mélinant.

Classe de fleurs. — MM. Bonnassieux, Estregnan, Montagnon, Marcon, Mélinant.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 5 novembre, 310e jour de l'année.

Conférencé à Villeurbanne. — Ce soir, samedi 5 courant, à 8 heures du soir, salle Cotte, chemin de Baraban, 51, conférence publique au profit des familles victimes de la grève de Carnaux, sous la présidence du docteur Mason, conseiller général du Rhône.

Un faussaire. — A la suite de plaintes émanant de diverses personnes, M. Ramondin, chef de la Sûreté, a fait arrêter un sieur Paul Genton, âgé de 29 ans, sujet suisse, inculpé d'abus de confiance et de faux.

Deux voleuses. — Rencontrant avant-hier soir, deux jeunes filles aux allures équivoques, M. Ch., négociant à Lyon, les accosta et réussit à les emmener dans un hôtel garni du centre de la ville.

Incendie. — A trois heures et demie du soir, un incendie s'est déclaré dans la maison de M. Clavel, rentier, 50, route de Germiny. Le feu qui a pris naissance dans un hangar, s'est ensuite communiqué à la toiture de ce bâtiment.

Concours de marche. — Les dernières dispositions pour le concours de marche de St-Clair à Montluel et retour viennent d'être arrêtées. La réunion des concurrents aura lieu dimanche à sept heures précises à la Boucle pour la remise des brassards et le plombage.

Enterrement civil. — Les funérailles civiles de M. Jean-Baptiste Dubouché, employé, auront lieu aujourd'hui, à midi 3/4. Le convoi partira du domicile du défunt, rue Meneyre, 134, angle de la rue Boileau, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière. Le présent avis servira de lettres de faire part aux amis et connaissances que la douleur aurait pu faire oublier.

Concours de marche. — Les dernières dispositions pour le concours de marche de St-Clair à Montluel et retour viennent d'être arrêtées. La réunion des concurrents aura lieu dimanche à sept heures précises à la Boucle pour la remise des brassards et le plombage.

Enterrement civil. — Les funérailles civiles de M. Jean-Baptiste Dubouché, employé, auront lieu aujourd'hui, à midi 3/4. Le convoi partira du domicile du défunt, rue Meneyre, 134, angle de la rue Boileau, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière. Le présent avis servira de lettres de faire part aux amis et connaissances que la douleur aurait pu faire oublier.

Concours de marche. — Les dernières dispositions pour le concours de marche de St-Clair à Montluel et retour viennent d'être arrêtées. La réunion des concurrents aura lieu dimanche à sept heures précises à la Boucle pour la remise des brassards et le plombage.

Enterrement civil. — Les funérailles civiles de M. Jean-Baptiste Dubouché, employé, auront lieu aujourd'hui, à midi 3/4. Le convoi partira du domicile du défunt, rue Meneyre, 134, angle de la rue Boileau, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière. Le présent avis servira de lettres de faire part aux amis et connaissances que la douleur aurait pu faire oublier.

Concours de marche. — Les dernières dispositions pour le concours de marche de St-Clair à Montluel et retour viennent d'être arrêtées. La réunion des concurrents aura lieu dimanche à sept heures précises à la Boucle pour la remise des brassards et le plombage.

Enterrement civil. — Les funérailles civiles de M. Jean-Baptiste Dubouché, employé, auront lieu aujourd'hui, à midi 3/4. Le convoi partira du domicile du défunt, rue Meneyre, 134, angle de la rue Boileau, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière. Le présent avis servira de lettres de faire part aux amis et connaissances que la douleur aurait pu faire oublier.

Concours de marche. — Les dernières dispositions pour le concours de marche de St-Clair à Montluel et retour viennent d'être arrêtées. La réunion des concurrents aura lieu dimanche à sept heures précises à la Boucle pour la remise des brassards et le plombage.

Enterrement civil. — Les funérailles civiles de M. Jean-Baptiste Dubouché, employé, auront lieu aujourd'hui, à midi 3/4. Le convoi partira du domicile du défunt, rue Meneyre, 134, angle de la rue Boileau, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière. Le présent avis servira de lettres de faire part aux amis et connaissances que la douleur aurait pu faire oublier.

Concours de marche. — Les dernières dispositions pour le concours de marche de St-Clair à Montluel et retour viennent d'être arrêtées. La réunion des concurrents aura lieu dimanche à sept heures précises à la Boucle pour la remise des brassards et le plombage.

Enterrement civil. — Les funérailles civiles de M. Jean-Baptiste Dubouché, employé, auront lieu aujourd'hui, à midi 3/4. Le convoi partira du domicile du défunt, rue Meneyre, 134, angle de la rue Boileau, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière. Le présent avis servira de lettres de faire part aux amis et connaissances que la douleur aurait pu faire oublier.

Concours de marche. — Les dernières dispositions pour le concours de marche de St-Clair à Montluel et retour viennent d'être arrêtées. La réunion des concurrents aura lieu dimanche à sept heures précises à la Boucle pour la remise des brassards et le plombage.

les Messes Rouges. Dépravé, le Premier Châlet de nécessité. De Profundis l'Histoire Verte, le Chat Noir au spectacle. Feuilletton: Zola transformé.

Casino des Arts. — Lotti — rien de l'académisme du même nom — va pratiquer, ce soir, au Casino, en remplacement des Anacks-Kendal, Les Lotti, car ils sont plusieurs, sont des maîtres gymnastes, absolument étonnants dans leurs vertigineux exercices aux anneaux.

Scala-Bouffes. — Le Diable au Couvent a mis le diable au corps à tous les interprètes de cette joyeuse opérette.

Théâtre-Guignol (direction André, rue Bugnand, 136). — Ce soir, à 7 h. 1/2, grande représentation, pièces du répertoire, les Nains vivants dans leurs deux comiques.

Le deuxième numéro de la Revue bi-mensuelle des tirages financiers contenant la liste des numéros sortis aux derniers tirages des valeurs suivantes: Ville de Lyon, Bons de l'exposition et Bons de Panama.

Grand-Théâtre. — « La Juive » Il s'en est fallu de peu que la Juive fût, hier soir, une très bonne représentation; il s'en fallait de peu aussi qu'elle ne fût médiocre.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

œuvre qui le disputait en vivacité et en étrangeté.

Le « Petit Faust » et l'« Gil crevé » sont les deux compositions les plus estimées de son répertoire.

UNE DÉMISSION IMPOSÉE Marseille, 4 novembre.

A la suite des irrégularités constatées dans les comptes de la commission municipale de la fête du 22 septembre, du fait de son secrétaire, M. Billiotet, conseiller municipal, ce dernier a été invité, aujourd'hui, par le conseil municipal réuni en commission plénière, à donner sa démission.

Le conseiller démissionnaire avait été secrétaire d'un des comités qui, aux élections de Mai, fusionnèrent avec le comité socialiste.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

Après avoir déclaré qu'en venant à Carmaux il n'avait eu pour but que de faire triompher la cause ouvrière et de défendre la République, il termine en disant que les marques de sympathie qui lui ont été témoignées compensent les injures qui ont été déversées sur lui.

TRIBUNE DES COMITÉS

Concentration des forces républicaines socialistes des III^e, V^e, et VI^e arrondissements. Les membres appartenant à la commission chargée d'organiser la conférence Millierand sont priés de se rendre à la réunion plénière qui aura lieu chez le citoyen Collard, cours Morand, 44, à 8 heures et demie du soir, le samedi 5 novembre courant.

Concentration des forces républicaines socialistes du III^e arrondissement. — Les comités de l'Alliance, Parti ouvrier de la Villette, Paul-Bert, Montchât, Monplaisir-la-Plaine, La Mouche, invitent les membres adhérents de ces organisations, à assister à la réunion plénière qui aura lieu samedi 5 novembre à huit heures précises, salle Jobert, grande rue de la Guillotière, 117.

Comité de l'Union républicaine des socialistes du II^e arrondissement. — Le comité convoque ses membres à assister à une réunion privée, le samedi, 5 courant, chez le citoyen Sapin, rue Ravat, 1.

Parti Ouvrier. — Groupe l'Égalité des 3^e et 9^e arrondissements. Dans sa réunion du 2 novembre le groupe l'Égalité a décidé de se joindre aux comités socialistes de la Villette-Paul-Bert, Montchât, Monplaisir et Monplaisir-la-Plaine, pour protester contre l'extension des cotisations.

Union musicale des Brotteaux. — Réunion très importante aujourd'hui samedi, à 8 heures précises du soir, au siège de la société, 14, rue Bugeaud, café Lyrique. Présence très urgente.

La Tutélaire scolaire du V^e arrondissement. — Les membres de la société sont convoqués en assemblée générale, aujourd'hui samedi, 5 courant, à 8 heures du soir, mairie du V^e arrondissement.

Adhésion au traité franco-suisse. — La chambre des ouvriers graveurs de dessins pour l'édition, au passage, avec les syndicats ouvriers de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et des autres villes de la République, s'est élevée contre les tendances protectionnistes qui, en voulant imposer les matières premières et en élevant les taxes sur les denrées alimentaires, d'un part, rendent la vie plus chère, en même temps qu'elles compromettent gravement le commerce extérieur de la France.

Harmonie « les Enfants d'Orphée de Lyon ». — Ce soir répétition générale à neuf heures.

Société philanthropique des anciens chasseurs à pied. — Réunion mensuelle dimanche 6 novembre au siège social, rue Tupin, 11, à 8 heures précises au soir.

10^e de ligne. — Réunion mensuelle le soir, à 8 heures, au siège, comptoir du Tonneau, rue Saint-Pierre, 13.

Syndicat des travailleurs du chemin de fer. — Le conseil d'administration des travailleurs du réseau P.-L.-M. se réunira lundi, à 7 h., salle Sapin, rue Ravat.

Anciens militaires du 121^e. — Dimanche, 6 novembre, versement des cotisations, au siège de la Société, rue de la Garbe, 6.

Cercle musical de Lyon. — Les anciens membres actifs du Cercle musical de Lyon, siège rue de Condé, 1, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu lundi, 7 courant, à 9 heures du soir.

Anciens militaires du 32^e de ligne. — Réunion ce soir, samedi, à 8 h. 1/2, restaurant Ménétrier, rue Mollière, 50, au premier.

Fanfare l'Alliance lyonnaise. — Aujourd'hui samedi, répétition pour l'enterrement de M. Doclard, qui aura lieu demain dimanche, à 8 h. 3/4, Urgent.

Le Sou par jour. — Dimanche 6 courant, paiement des cotisations et inscriptions des nouveaux adhérents, au siège social, rue Romarin, 15, au premier.

Le Vinetage du II^e arrondissement. — Ce soir, samedi 5 novembre, à 8 h. 1/2, réunion générale et cotisations, au siège, café Sivalle, rue Vaucaumont, 37.

Touristes Lyonnais. — La distribution des prix de la tournée parisienne des Touristes Lyonnais aura lieu le dimanche 6 novembre, à deux heures de l'après-midi, dans la salle des fêtes de la mairie du IV^e arrondissement, place Baudoyer, sous la présidence de M. Guillaumon, député du Rhône, questeur à la Chambre des députés.

AGENCE COOK 2, place Bellecour, 2 BILLETTS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS

Sociétés de gymnastique, de tir et d'insurrection militaire du Rhône. — Le jeudi 3 courant les délégués de quatorze sociétés de gymnastiques lyonnaises, réunis à la brasserie Grüber, ont décidé qu'il y avait lieu de grouper entre elles toutes les sociétés de gymnastique de Lyon et de la région, et de constituer un comité. Un projet de statuts a été élaboré à ce sujet et sera envoyé sous peu à toutes les sociétés du département.

Tribune Ouvrière

Bourse du Travail. — Le conseil d'administration de la Bourse du Travail est convoqué pour mardi 8 courant, à huit heures du soir, à l'effet de nommer les employés de la Bourse du Travail.

Syndicat des ouvriers tapissiers. — Ce soir, à huit heures et demie, réunion au siège, 11, rue Tupin.

Coupeurs-taillieurs. — La chambre syndicale professionnelle des coupeurs-taillieurs de Lyon, après avoir entendu les explications de l'ancien conseil de la chambre, a décidé de se réunir le samedi 5 novembre, à huit heures précises du soir, en son local, 51, rue Chaponnay.

Syndicat des tailleurs de pierres réunis de la ville de Lyon. — Réunion dimanche 6 courant, à trois heures du soir, au siège, 18, rue Villeroi, Urgence.

Union des tisseurs et similaires. — Tous les sociétaires faisant partie des sections du Centre, de l'Est et du Nord sont convoqués d'urgence pour aujourd'hui samedi 5 novembre, à huit heures du soir, rue D'Iry, 10, entrée dans l'allée.

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures, Hamlet, opéra en cinq actes et sept tableaux, de Jules Barbier et Michel Carré, musique d'André Messager.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui samedi, 5 novembre, à 8 heures, Les Deux Orphées, grand drame en cinq actes et huit tableaux. Demain dimanche, matinée à 1 heure 1/2, La Plantation Thomassin.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Antimômes et pièces à grand spectacle.

Scala. — Tous les soirs, spectacle varié. Cabaret artistique du Chat Noir, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, chansons rababaisiennes et poèmes « début de siècle » par Eugène Ionesco et les autres poètes parisiens par l'Orde-Nat, avec accompagnement par Désorlais.

Maison Dorée (place Bellecour). — De 8 heures 1/2, à 10 h. 1/2, concert artistique. Mardi et vendredi, soirée de gala. — Entrée libre.

Le Guide indispensable DU BON JARDINIER

indique et plantations à faire à chaque mois ainsi que la culture simplifiée du Champignon comestible et de l'Asperge, il est annexé à un splendide catalogue (in-16) chromo-lithographique, en 8 couleurs et illustré de plus de 180 gravures originales et illustre les meilleures variétés à cultiver de Potées de terre de grandes et petites cultures, de Fraisiers à gros fruits et de quatre saisons, de graines potagères et de graines de fleurs vivaces, annuelles, bi-annuelles et de serre.

Il contient, en outre, une liste de graines de prairies et de pelouses, leur mode de végétation, la nature du sol qu'elles exigent ainsi que la quantité à semer par hectare. La description des plus belles variétés de Roses, de Chrysanthèmes japonais et américains, Dahlias à fleurs de Cactus, à fleurs doubles et simples, Fuchsias, Bouvardias, Œillets remontants et flamants, Cannas, Pivoines et autres plantes vivaces figurent sur cette publication qui est indispensable à toutes personnes possédant un jardin.

Envoi franco contre 75 centimes en timbres-poste; adresser Auz Petit Docks, 12, rue Confort, Lyon.

INCESSAMMENT OUVERTURE DU GRAND HALL LYONNAIS

DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS LYON, 9, Rue de la République, 9, LYON

Nous appelons l'attention de MM. les commerçants, industriels et inventeurs sur l'opportunité de cette heureuse innovation à Lyon. Le Grand Hall Lyonnais, installé avec tout le confort et le luxe désirables, va permettre à chaque négociant d'avoir, dans l'artère la plus centrale de la ville, un débouché, une exposition permanente de ses produits, à des conditions de bon marché absolument exceptionnelles.

AGENCE COOK 2, place Bellecour, 2 BILLETTS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

(« SAINTE-FREYA ») Paris, 4 novembre.

Le théâtre des Bouffes a donné, ce soir, la première représentation de Sainte-Freya, de Maxime Boucheron, musique d'Audran.

La partition est ravissante et sera justement appréciée. La pièce est amusante, et si le troisième acte n'avait pas été un peu faible, cette pièce, succédant à Miss Helyett, eût été appelée à avoir le même succès.

L'interprétation est très bonne et on pense que le public fera le meilleur accueil à cette opérette.

L'ASSISTANCE JUDICIAIRE Paris, 4 novembre.

Le conseil général de la Seine a émis le vœu que la loi de 1851 sur l'assistance judiciaire soit abrégée et remplacée par une loi plus démocratique et place le plaideur pauvre sur le pied d'une complète égalité avec son adversaire, notamment en faisant avancer par le Trésor les frais de tous les actes utiles à la défense de sa cause et à l'exécution du jugement rendu en sa faveur.

Qu'en attendant cette réforme, la loi de 1851 soit interprétée dans le sens le plus libéral.

MORT D'HERVÉ Paris, 4 novembre.

Florimond Ronger, mieux connu sous le nom d'Hervé, compositeur de musique d'un grand talent, est mort ce soir à Paris.

Né près d'Arras en 1825, Hervé a été tour à tour compositeur, auteur et comédien. Il laisse une quantité considérable d'ouvrages. Emulo et rival d'Offenbach, il opposait à chaque œuvre du maître, une

LA BAGARRE DE CANNES

Cannes, 4 novembre.

Enquête sur la bagarre qui s'est produite rue Saint-Nicolas, au café de l'Union suisse, dans la nuit du 31 octobre, est terminée.

Cinq jeunes gens habitant Cannes ont été arrêtés; on croit qu'ils sont les auteurs de l'agression dont quelques consommateurs ont été victimes.

L'AGONIE DE M. MASSICAULT

Tunis, 4 novembre.

L'état du résident est absolument désespéré. Les médecins ne croient pas que M. Massicault passe la nuit; il a eu une nouvelle syncope et n'a pas repris connaissance.

RETOUR DU DAHOMEY

Marseille, 4 novembre.

Le paquebot français « Thibet », capitaine Litardi, de la compagnie Fraissinet, courrier du Dahomey, est attendu le 8 courant. Il amène 180 passagers dont plus de cent blessés de la colonne Dodds.

EPILOGUE DE L'AFFAIRE REYNIER

Aix, 4 novembre.

L'appel de MM. Géralt-Richard, Reynier père, Clovis Hugues et le « Petit Marseillais », sur le jugement du tribunal de Toulon est venu hier et aujourd'hui devant la cour.

La cour a rendu un arrêt confirmant le jugement de première instance contre Clovis Hugues, maintenant la condamnation à trois mois de prison contre MM. Géralt-Richard et Reynier; abaisse les dommages-intérêts de 6,000 francs à 2,000 francs pour le « Petit Marseillais », réduit les dommages-intérêts de 4,000 francs à 2,000 francs.

CONDAMNATION D'UN ASSASSIN

Gènes, 4 novembre.

La cour d'assises a condamné Barovalle, qui assassina un matelot du cuirassé américain « Newark », pendant les fêtes de Gènes, à 12 ans et demi de prison cellulaire, à des dommages-intérêts et aux frais.

UNE ENQUÊTE INTERROMPUE

Berlin, 4 novembre.

Le bruit court que l'enquête ordonnée pour découvrir la personne qui a communiqué à la « Gazette de Cologne » le projet de loi militaire a été brusquement arrêtée.

Tout le monde en conclut que l'auteur de la divulgation est un personnage si haut placé qu'on ne saurait le traduire devant les tribunaux.

PETITE BOURSE DU SOIR

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AGREMONT

— Mon Dieu ! qu'y a-t-il donc ? Est-ce qu'ils me la tuent, ces misérables ? Est-ce qu'ils me l'assassinent ?

devint tellement pâle que Seconde étendit instinctivement les bras pour la recevoir. — Miséricorde ! s'écria-t-elle, qu'est-ce que c'est ?... Qu'est-ce que vous voulez dire ?

che et froide comme une statue, sans prononcer un mot. En même temps et comme pour confirmer les tristes paroles de Joseph, des sons cristallins très doux et très clairs se firent entendre portés par l'air pur du matin.

morte cette nuit, elle s'est trouvée mal de chagrin. Le visage de Clément revêtit l'expression d'une profonde pitié. — Ce n'est pas étonnant, dit-il. Jeanne avait vu naître cette enfant et devait l'aimer beaucoup.

— Il faut la faire entrer dans cette voiture, dit Clément, et la placer sur le siège du fond. Ce fut assez difficile.

— Qui alors ? — Je ne le sais pas. — A un vieux camarade, vous mentez Joseph ; ce n'est pas bien.

M^{me} CLAUDIA somnambule Renseignements sur tous les événements, destinée, recherches, procès, maladies, commerce, etc.

Machines à Tricoter Dernier système breveté s. g. d. g. Médaille d'Or, Paris 1889

Compagnie DU GAZ DE LYON Société anonyme. — Capital vingt millions

Grande Brasserie-Restaurant Faure A BELLECOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARD) Déjeuners à 2 fr. 50. — Dîners à 3 fr. (via compris).

AUX TOILES DE VOIRON 32, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32 Mise en vente d'une grande quantité de Coupons et restants de Fournitures

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal.

SALON DE DÉGUSTATION BODEGA 9, rue Puits-Gaillot, LYON Sera transféré 13 même rue, les 1^{ers} jours de Novembre

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

APERÇU DE QUELQUES PRIX : Torchons pour cuisine, largeur 70 cent., le mètre... 0.30 Toile de Voiron d.-blanche, larg. 80 c., le m. 0.55, et 0.65

M^{me} EKATERINODAR de VIATKA Célébrité russe. Devineresse, somnambule, cartomancienne, 33 méthodes. Tout par dates. Tous les jours, 10, rue Constantine, Lyon. Correspondance.

LECTEURS ! N'achetez pas vos Vêtements avant d'avoir visité LE TAILLEUR PAUVRE Le seul pouvant vous donner un superbe habillement complet ou un pardessus en drap cheviotte noire et bleu ou nouveauté, garanti pure laine, sur mesure, livré en 6 heures, à...

WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller simples et retour. Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent. EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon

VIENT DE PARAÎTRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRESSÉ EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. — VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux Prix : 20 Centimes. — Franco par la poste : 25 Centimes

BOURSE DE LYON Du 4 Novembre 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français... 99 01 Crédit Lyonnais... 710 87

BOURSE DE PARIS Du 4 Novembre 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AU COURS DE CLOTURE HIER AUJOUR HAUSSE BAISSE

APRÈS BOURSE Du 4 Novembre COURS COMMERCIAUX ET MARCHÉS DE PARIS HUILES DE COLZA COURANT... 60 25

CONDITION DES SOIES Du 4 Novembre 1892 MARCHÉ DE LA VILLETTE Du 4 Novembre 1892 MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. — 4 Novembre 1892

CONDITION DES SOIES D'AUDENAS du 3 Novembre 1892 ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS Premier arrondissement. — Eponose Schwab, née Marie Brun, sans profession, 46 ans, quai Saint-Clair, 5, f. 9 h.

V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône) Sulfure de Carbone PALS INJECTEURS Perfectionnés MATÉRIEL DE SULFURAGES COMPLET ALAMBICS Nouveau Système TARIF FRANCO